



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Caen-Tours

Question orale n° 1361

Texte de la question

Mme Fabienne Labrette-Ménager attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la nécessité de travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Caen-Tours. Depuis de nombreuses années la ligne ferroviaire Caen-Le Mans-Tours qui irrigue trois régions, la Basse-Normandie, les Pays-de-la-Loire et le Centre et qui dessert notamment quatre chefs-lieux, Caen, Alençon, Le Mans et Tours, semble avoir été oubliée en ce qui concerne son rôle important en matière d'aménagement du territoire. Les régions concernées, pourtant gérées par des élus de même appartenance depuis 2004, n'ont jusqu'à ce jour élaboré aucun projet commun pour favoriser la modernisation de la ligne, ni même pour améliorer le matériel roulant, tant et si bien que les usagers pâtissent de cette situation, accumulent les retards et doivent accepter les annulations régulières du TER lorsque le matériel tombe en panne, faute de motrice disponible pour assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public. L'avant-projet du schéma national des infrastructures de transport laisse apparaître cette ligne Caen-Le Mans-Tours au rang des lignes prioritaires qui devraient faire l'objet d'une modernisation. Cette réalisation passe, bien évidemment, par une électrification de la ligne et il serait souhaitable que le Gouvernement précise sa position à l'égard de ce dossier en indiquant si effectivement il envisage de tout mettre en oeuvre, avec les responsables de RFF et de la SNCF, pour favoriser la réalisation de ce chantier de modernisation qui permettra une meilleure desserte des gares sur ce secteur et qui, en outre, permettrait également, pour l'ensemble des gares intermédiaires, d'assurer vraisemblablement un service de meilleure qualité en veillant à ce que la modernisation et l'électrification n'entraîne pas automatiquement l'abandon des petites gares intermédiaires entre les quatre chefs-lieux et notamment entre Alençon, Le Mans et Tours. Il le remercie des informations qu'il lui sera possible de communiquer à ce sujet.

Texte de la réponse

MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE CAEN-TOURS

Mme la présidente. La parole est à Mme Fabienne Labrette-Ménager, pour exposer sa question, n° 1361, relative à la modernisation de la ligne ferroviaire Caen-Tours.

Mme Fabienne Labrette-Ménager. Monsieur le secrétaire d'État chargé du logement, depuis de nombreuses années, la ligne ferroviaire Caen-Le Mans-Tours, qui irrigue trois régions - Basse-Normandie, Pays de la Loire et Centre - et qui dessert notamment quatre chefs-lieux de département - Caen, Alençon, Le Mans et Tours -, semble avoir été oubliée malgré son rôle important pour l'aménagement du territoire.

Les régions concernées n'ont jusqu'à ce jour élaboré aucun projet commun pour favoriser la modernisation de la ligne ni pour améliorer le matériel roulant, si bien que les usagers pâtissent de cette situation, accumulent les retards et doivent subir des annulations régulières de TER lorsque le matériel tombe en panne, faute de motrice disponible pour assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public.

L'avant-projet de schéma national des infrastructures de transport fait figurer cette ligne Caen-Le Mans-Tours parmi les lignes prioritaires qui devraient faire l'objet d'une modernisation. Celle-ci passe, bien évidemment, par l'électrification de la ligne.

Il serait souhaitable que le Gouvernement précise sa position sur ce dossier et indique s'il envisage bien de tout mettre en oeuvre, avec les responsables de RFF et de la SNCF, pour favoriser la réalisation de ce chantier de modernisation qui permettrait une meilleure desserte des quatre chefs-lieux et offrirait un service de meilleure qualité pour l'ensemble des gares intermédiaires, ce qui suppose que l'on veille à ce que la modernisation et l'électrification n'entraînent pas automatiquement leur abandon.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du logement.

M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement*. Madame la députée, l'inscription de la ligne Rouen-Mézidon-Alençon-Le Mans-Tours à l'avant-projet consolidé de schéma national des infrastructures de transports, et, pour le tronçon Mézidon-Tours, au réseau orienté fret de l'engagement national pour le fret ferroviaire, témoigne de l'intérêt que le Gouvernement, qui a notamment écouté vos remarques, porte à cet axe. Votre pugnacité sur ce dossier est ainsi récompensée.

Dans le cadre du volet ferroviaire du contrat de projets 2007-2013, la volonté de l'État et de la région de favoriser l'accessibilité ferroviaire de ce territoire a conduit à prendre des engagements importants pour améliorer les performances de la ligne Caen-Le Mans-Tours. Plus de 40 millions d'euros ont ainsi été investis, en particulier sur l'axe Surdon-Alençon, où seront réalisés, dans un premier temps, des travaux de régénération de la voie ainsi qu'une modernisation notable de la signalisation.

L'amélioration du niveau de performance de la voie permettra ainsi d'améliorer, comme vous le souhaitez, la qualité du service offert aux usagers, notamment pour les services réalisés dans le cadre de la convention pour les trains d'équilibre du territoire signée le 13 décembre 2010 par l'État avec la SNCF, qui prévoit de pérenniser ces services et de stabiliser leurs dessertes.

Mme la présidente. La parole est à Mme Fabienne Labrette-Ménager.

Mme Fabienne Labrette-Ménager. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État. J'ai bien noté les avancées du Gouvernement, de la SNCF et de RFF. Nous serons très attentifs en tout cas à l'amélioration de cette desserte.

M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État*. Je n'en doute pas un seul instant.

Données clés

Auteur : [Mme Fabienne Labrette-Ménager](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1361

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1594

Réponse publiée le : 4 mars 2011, page 1457

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 février 2011